



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 24 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouragan Maria : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle aux Antilles et activation du fonds de secours pour les outre-mer

L'arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle aux Antilles a été publié ce dimanche 24 septembre 2017.

Les Iles du Nord, l'ensemble de la Guadeloupe et les communes du centre et du nord de la Martinique ont ainsi été reconnues en état de catastrophe naturelle.

D'autres communes et collectivités non concernées par cet arrêté pourraient également bénéficier de cette reconnaissance une fois les expertises d'urgence complétées.

En parallèle, la ministre des outre-mer a décidé d'activer le fonds de secours pour les outre-mer. Ce dispositif permet d'indemniser les dégâts matériels non assurés des particuliers sous conditions de ressources, des petites entreprises, des collectivités locales ainsi que les pertes de fonds et de revenus des exploitants agricoles. La ministre des outre-mer a demandé aux préfets de Guadeloupe et de Martinique de constituer les missions d'expertise des dommages agricoles.

Ce dispositif est complémentaire à celui des assurances. En effet, le taux de pénétration des assurances n'est que de 50% aux Antilles.

La combinaison du dispositif assurantiel (catastrophe naturelle) et de la solidarité nationale (fonds de secours pour les outre-mer) permettra ainsi au plus grand nombre d'être indemnisé des effets du cyclone Maria.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr